

CAHIER DE CHARGE ET D'ORGANISATION D'UN TOURNOI ET D'UNE ÉQUIPE SÉNIORE DU CIRCUIT

LIGUE FÉMININE SÉNIORE VBQ-ÉA
2010-2011



Approuvé par le comité des compétitions
Dernière mise à jour le 26 juillet 2010

TABLES DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION

- 1.1 Préambule
- 1.2 Objectifs
- 1.3 Obstacles

2. ACCUEIL D'UN TOURNOI

- 2.1 Tâches du comité organisateur
- 2.2 Priorités du comité organisateur
- 2.3 Organisation d'un tournoi par un club
 - 2.3.1 Marqueuses et juges de ligne
 - 2.3.2 Vérification de l'affiliation
 - 2.3.3 Protocole d'entente
 - 2.3.4 Coût d'entrée au public
 - 2.3.5 Publicité et affichage
- 2.4 Arbitrage – directives de répartition

3. COORDINATION TECHNIQUE

- 3.1 Tâches du comité
- 3.2 Tâches assurées par la FVBQ
- 3.3 Utilisation des locaux et de l'équipement

4. ÉQUIPE

- 4.1 Formation des équipes
 - 4.1.1 Comité de sélection
 - 4.1.2 Camp de sélection
 - 4.1.3 Sélection des joueuses
 - 4.1.4 Affichage de la formation officielle
- 4.2 Inscription des équipes au circuit
 - 4.2.1 Procédures d'inscription
 - 4.2.2 Nombre de joueuses par équipe
 - 4.2.3 Niveau de certification de l'entraîneur-chef
 - 4.2.4 Paiement des frais d'inscription de l'équipe
 - 4.2.5 Ajout de joueuses
 - 4.2.5 Vérification de l'affiliation et de l'admissibilité des joueuses
- 4.3 Entraîneur : niveau de certification minimal
 - 4.3.1 Suivi de la formation de niveau 1
 - 4.3.2 Demande d'équivalence
- 4.4 Joueuses
 - 4.4.1 Désistement
 - i) Grossesse
 - ii) Déménagement
 - iii) Blessure

- iv) Réintégration à un autre réseau structuré de compétitions
- 4.5 Joueuses protégées
- 4.6 Personnel d'équipe en compétition
- 4.7 Personnes autorisées au banc d'équipe

5. ÉQUIPEMENT DE JEU DES ÉQUIPES

- 5.1 Couleur des chandails de jeu
- 5.2 Impression
 - 5.2.1 Numéro
 - 5.2.2 Nom de la joueuse
 - 5.2.3 Nom ou logo du club
 - 5.2.4 Commanditaires
 - i) Commanditaire principal
 - ii) Commanditaires secondaires

6. TOURNOIS

- 6.1 Protocole d'échauffement
- 6.2 Protocole de match
- 6.3 Classements
 - 6.3.1 Classement par tournoi
 - 6.3.2 Classement cumulatif
 - 6.3.3 Classement provincial
 - 6.3.4 Attribution des points
 - 6.3.5 Bris d'égalité
- 6.4 Participation des équipes aux tournois

7. CALENDRIER DE COMPÉTITIONS

- 7.1 Tournois du circuit régulier
- 7.2 Ronde finale
- 7.3 Omnium du Québec et Coupe du Québec

ANNEXE 1 – Disposition des affiches

ANNEXE 2 – Dates limites importantes

N.B. Ce document a été écrit en prenant compte de certaines rectifications de la langue française, notamment pour l'écriture du mot *sénior*.

1. INTRODUCTION

1.1 Préambule

Étant donné que la Fédération a obtenu une subvention pour le projet de relance de circuit féminin sénior présenté en février 2009 à l'organisme Égale Action, elle a rédigé un cadre général d'organisation qu'il sera obligatoire de suivre lors de l'organisation et la tenue des quatre tournois prévus au calendrier régulier du circuit féminin sénior VBQ-ÉA. Les directives de ce document d'organisation se veulent simples. Veuillez s'il vous plaît vous y référer pour l'organisation d'un tournoi et la structure de votre équipe. Le document de l'an 1 a été bonifié et ajusté en vue de la saison actuelle. Le présent document contient les mises à jour et ajustements du circuit en fonction des objectifs établis.

Non seulement le présent document vise à donner les lignes directrices du circuit, mais aussi à rappeler aux éventuels comités organisateurs que, quoique plusieurs avantages soient reliés à l'accueil d'une compétition, plusieurs responsabilités tombent aussi sur leurs épaules. Nous vous invitons à lire le document présent pour prendre conscience des exigences de la Fédération et ainsi mieux vous préparer à organiser un tournoi du tonnerre. Il va de soi que la mise sur pied d'un comité organisateur, qui aura pour mandat de s'assurer de l'organisation et du déroulement efficaces du tournoi et des activités connexes, est fortement recommandée. Le comité organisateur devrait se réunir à quelques reprises pour faire avancer les différents dossiers concernant cette organisation. Dans les trente (30) jours suivant la tenue du tournoi, le comité devra faire parvenir un rapport final d'activités à la FVBQ.

N'hésitez pas à communiquer avec [Nikolas Perron](#) à la Fédération pour toute question au (514) 252-3065, poste 1.

1.2 Objectifs

La ligue a été pensée de façon à contrer l'abandon du secteur compétitif des joueuses qui quittent les réseaux du SIC ou de l'ACSC. Voici les principaux objectifs :

- i) former des équipes sous le chapeau des structures verticales;
- ii) favoriser le développement d'un bon calibre de jeu;
- iii) maintenir une séance d'entraînement hebdomadaire;
- iv) favoriser la poursuite de la pratique sportive des joueuses qui quittent les réseaux étudiants et des joueuses qui n'y sont pas admissibles ou qui priorisent les études en s'inscrivant à un cégep ou une université où il n'y a pas de programme de volleyball féminin.

1.3 Obstacles

Ces objectifs visent à contrer l'abandon en réduisant le poids des obstacles suivants :

- i) coût d'inscription trop élevé,
- ii) niveau de jeu peu élevé,
- iii) organisation et image peu professionnelles/officielles,

- iv) trop grande distance à parcourir pour participer aux compétitions,
- v) journée trop longue, du type « marathon »,
- vi) mauvaise publicité.

2. ACCUEIL D'UN TOURNOI

2.1 Tâches du comité organisateur

- i) Encadrer les équipes sur le plan logistique avant les tournois, à leur arrivée au site et pendant les tournois.
- ii) Préparer un kiosque d'information pour l'arrivée des équipes et la vérification de l'affiliation et de l'admissibilité des joueuses.
- iii) Rédiger un rapport qui sera envoyé dans les trente (30) jours qui suivent la tenue du tournoi à la Fédération.

2.2 Priorités du comité organisateur

S'assurer que les participantes savent en tout temps où se rendre et à qui s'adresser.

2.3 Organisation d'un tournoi par le club

Afin de limiter les distances à parcourir, la Fédération souhaiterait que cinq clubs sur six prennent en charge l'organisation d'un tournoi durant la saison.

Le projet présenté à Égale Action prévoit une aide dans l'absorption des coûts liés à l'organisation d'un tournoi. Les comités organisateurs doivent prendre note des montants alloués par tournoi. À l'an 3, ces montants seront assujettis à des ajustements en concordance avec le projet présenté à Égale Action. Ainsi, les comités organisateurs des quatre tournois de la ligue recevront, pour l'an 2, un montant de À VENIR \$ comme aide financière à la tenue du tournoi dans leur région.

2.3.1 Marqueuses et juges de ligne

Chaque organisateur devra fournir des marqueuses et des juges de ligne. Afin de permettre une pause à chacun, il serait préférable de compter sur l'aide d'au moins trois marqueuses et trois juges de lignes durant les tournois. La Fédération recommande que les clubs recrutent, à même les équipes de sa structure, des marqueuses et juges de ligne de sexe féminin pour cadrer avec l'objectif d'Égale Action de promouvoir l'implication féminine dans le sport.

2.3.2 Protocole d'entente

Pour le tournoi qu'il organise, le comité organisateur devra remplir le protocole d'entente et le retourner signé à la Fédération. Ce protocole traite du partage des responsabilités entre la Fédération et le comité organisateur. Il est important de suivre le protocole pour le bon fonctionnement de la ligue.

2.3.3 Coût d'entrée au public

L'organisation d'un tournoi du circuit pouvant servir de campagne de financement pour le club organisateur, un prix d'entrée pourrait être perçu. Cependant, afin d'éviter que le public tourne sur ses talons à la porte, il est recommandé que le coût soit maintenu au plus bas possible.

2.3.4 Publicité et affichage

Les comités organisateurs devront en tout temps afficher les logos de la Fédération de volleyball du Québec et d'Égale Action sur les tableaux de classement et placer l'affiche de promotion du circuit près du terrain tel qu'il est illustré au schéma de l'annexe 1.

L'affichage des partenaires et commanditaires locaux des clubs est prévu sur les lignes discontinues de ce schéma. Le type de commanditaires affichés ne doit cependant pas entrer en concurrence avec le commanditaire, le fournisseur et le partenaire connus de la Fédération soit Baden, VSP Sports et Comfort Inn.

2.4 Arbitrage – directives de répartition

Dans le but de démarrer une ligue synonyme de qualité, la Fédération a choisi de faire appel à des arbitres fédérés. Le projet prévoit donc une aide financière aux clubs organisateurs pour la rémunération des premiers et deuxièmes arbitres. Ci-dessous se trouvent les différentes directives relatives à l'arbitrage qui devront être prises en considération lors de la répartition.

- i) Représentation féminine de 75 % pour cadrer avec l'objectif d'Égale Action de promouvoir l'implication féminine dans le sport.
- ii) Arbitres provenant de la région où le tournoi a lieu.
- iii) Quatre arbitres ou plus par tournoi.
- iv) Encadrement des arbitres de grade local ou provincial par une arbitre de grade national.
- v) Grade local ou provincial comme deuxième arbitre.
- vi) Grade régional comme premier arbitre.
- vii) Grade national comme formatrice.
- viii) Respect des combinaisons de grade (voir le tableau) afin de ne pas dépasser le budget alloué pour les arbitres.

Combinaisons possibles à quatre arbitres

- i) Une arbitre grade local*, une arbitre grade provincial et deux grade régional.
- ii) Une arbitre grade local*, aucune grade provincial, deux grade régional.
- iii) Aucune grade local, 2 grade provincial, 2 grade régional.

*L'arbitre de grade national sur place pourra aider l'arbitre local durant les matchs.

3. COORDINATION TECHNIQUE

3.1 Tâches du comité organisateur

Coordonner les ressources humaines et les besoins en matériel requis à la tenue du tournoi en ce qui a trait à l'utilisation de locaux et d'équipement et au recrutement des marqueuses et rouleuses de ballons.

3.2 Tâches assurées par la FVBQ

- i) Préparer les documents nécessaires à la réalisation du tournoi, c'est-à-dire l'horaire de compétition et l'affichage et la diffusion du document d'information du comité organisateur.
- ii) Afficher ces documents au moins deux semaines avant les tournois sur le site Internet de la Fédération.

3.3 Utilisation de locaux et d'équipement

Le comité organisateur doit :

- i) réserver, coordonner, vérifier (selon les normes) et préparer les lieux physiques et l'équipement nécessaire au déroulement des tournois;
- ii) prévoir la présence d'un responsable durant les tournois;
- iii) recruter trois ou quatre juges de lignes et deux ou trois marqueuses au sein de sa structure verticale;
- iv) prévoir un chaîne de son et haut-parleur pour la présentation des équipes et autres annonces, notamment les joueuses de match. L'animation peut être effectuée par une personne du comité organisateur ou par une personne bénévole ou rémunérée par le club. Aucun montant de la subvention n'est prévu pour l'animation;
- v) s'assurer que les gymnases et l'équipement de jeu mentionnés ci-dessous sont réglementaires (voir *Livre de règlement 2010-2011* de Volleyball Canada) :
 - terrain propre et poteaux protégés par des matelas,
 - espace libre de 3 à 5 mètres autour des lignes de jeu,
 - deux antennes de 180 centimètres de hauteur,
 - chaise d'arbitre bien fixée et sécuritaire,
 - ballons officiels (Baden) fournis par la FVBQ,
 - fanions pour les juges de lignes,
 - chaises des entraîneurs et bancs des joueurs;
- vi) mettre des locaux auxiliaires à la disposition des participants :
 - athlètes (salle de repos, vestiaires, douches),
 - entraîneurs (salle de repos) (facultatif),
 - officiels (salle de repos et répartition),
 - secrétariat du tournoi,
 - premiers soins/physiothérapie : une ou un physiothérapeute sur place, une procédure d'intervention en cas d'urgence connue de tous et de la glace disponible en tout temps;
- vii) rassembler, vérifier et afficher le matériel de soutien :
 - tables et chaises pour les marqueuses,
 - feuilles de matchs (fournies par la FVBQ),

- feuilles d'alignement (fournies par la FVBQ),
- tableau des résultats (fourni par la FVBQ),
- bande velcro VBQ-VSP Sports placée sur le haut du filet (fournie par la FVBQ),
- affiches et bannières de la FVBQ, de Baden et d'Égale Action placées aux endroits prescrits (voir schéma 1),
- chaîne de son avec haut-parleurs,
- gradins ou emplacements pour les spectateurs,
- poubelles et bacs à recyclage.

4. ÉQUIPE

La progression prévue du projet prévoit la participation d'une sixième équipe en 2010-2011. La Fédération souhaite donner la responsabilité au club et, pour cette raison, elle procédera à l'appel d'offres à la fin juillet. Les équipes seront offertes aux clubs qui présentent un dossier complet et des actions qui suivent les objectifs établis. Les équipes devront se trouver dans le triangle Montréal, Québec et Sherbrooke et avoir un niveau de jeu assez élevé par la présence d'anciennes joueuses de niveau collégial AAA ou universitaire. Si une équipe à l'extérieur de ce triangle était invitée à participer à l'an 2, certaines conditions seraient exigées.

4.1 Formation des équipes

Le camp de sélection des équipes doit être ouvert à toutes les joueuses intéressées. En effet, étant donné le nombre limité d'équipe pouvant s'inscrire, la Fédération a décidé de rendre les camps de sélection ouverts afin de donner une chance au plus grand nombre de joueuses possible et d'informer la clientèle d'une telle ligue. Les retombées positives de cette démarche se verront lorsque la ligue ne sera plus soutenue financièrement par Égale Action, c'est-à-dire à l'an 4. Les clubs invités devront donc fournir l'information de leur camp de sélection à la FVBQ afin que celle-ci puisse l'annoncer publiquement et afficher les détails sur son site.

4.1.1 Comité de sélection

Dans le but de favoriser la transparence lors des camps de sélection de chaque équipe, il est obligatoire que l'entraîneur soit appuyé d'un comité de sélection de trois à quatre personnes pour la procédure de sélection. La présence de ces observateurs et observatrices favorise une meilleure évaluation des participantes présentes au camp et donne une chance égale à celles-ci.

4.1.2 Camp de sélection

Le camp de sélection des équipes **devra se tenir entre le 4 et le 26 septembre 2010**. L'entraîneur ou le club **devra faire parvenir les informations du camp de sélection au moins deux semaines avant le camp à la FVBQ**. Le camp devra être ouvert à toutes les joueuses intéressées.

Une liste des joueuses, qui recense notamment le nom et l'adresse électronique de chacune d'elles, devra être remise à la FVBQ, au plus tard sept jours après la

tenue du camp, dans le but d'élargir la base de données de joueuses adultes intéressées par le circuit. À ce camp de sélection, l'entraîneur ou les entraîneurs de l'équipe devront être appuyés par un comité de sélection (voir point 4.1.1).

4.1.3 Sélection des joueuses

Dans le but de favoriser la participation de l'équipe aux activités du club, de la structure verticale, de la tenue et le maintien d'au moins une séance d'entraînement par semaine et de l'amélioration du calibre de l'équipe, il est obligatoire que les joueuses choisies résident à moins d'une heure de transport ou 100 kilomètres du lieu d'entraînement de l'équipe. Cette distance pourrait être revue à l'an 3 lorsque d'autres équipes s'ajouteront à la ligue.

N.B. La Fédération est consciente que cette mesure ne plaira pas à tous, mais voit cette condition comme le carburant qui donnera à la ligue durabilité et qualité. Vous en conviendrez que, pour réussir à organiser une ligue sénior différente de celle des années antérieures, il est indispensable de sortir du cadre habituel. Le regroupement de joueuses des quatre coins du Québec n'encourage pas la stabilité, ni l'implication des clubs qui doivent être à la base de la démarche. La Fédération prendra en compte les demandes qui sortent de ce cadre et évaluera chaque cas. Le cadre du projet a été présenté à Égale Action et a été accepté dans la mesure où les objectifs ciblés sont respectés. D'une année à l'autre, la Fédération pourra revoir ces objectifs et les ajuster à la condition qu'Égale Action les accepte. Une évaluation complétée à la suite du tournoi 4 de l'an 2 permettra à la Fédération d'entendre l'opinion de la clientèle.

4.1.4 Affichage de la formation officielle

Les équipes devront afficher la formation de leur équipe, une photo d'équipe et la liste des joueuses (prénom, nom, numéro de chandail, position jouée, dernière équipe et dernière saison) sur la page du site Internet du circuit féminin VBQ-ÉA. Le logo et les informations de l'équipe ou du club pourront aussi être affichés à cette page. Les photos *portrait* des joueuses sont facultatives.

Toutes ces informations devront être envoyées par courriel à [Nikolas Perron](mailto:Nikolas.Perron@federationvbq.ca) avant le vendredi 8 octobre 2010.

4.2 Inscription des équipes au circuit

Les entraîneurs devront procéder à l'inscription de leur équipe entre le 26 septembre et le vendredi 8 octobre à 23 h 59.

4.2.1 Procédures d'inscription

Capsule linguistique : affiliation et inscription

Affiliation : le fait de devenir membre de la Fédération en payant la cotisation annuelle. L'affiliation d'une personne peut être complétée par la personne elle-même ou le responsable d'équipe.

Inscription : le fait d'inscrire une personne à une équipe. L'inscription peut être faite par le responsable d'équipe seulement.

C'est donc dire que, quand une personne s'est affiliée elle-même ou que le responsable d'équipe l'a affiliée, elle ne fait pas encore partie d'une équipe. Le responsable d'équipe doit l'inscrire à l'équipe.

L'entraîneur ou responsable d'équipe devra créer l'équipe en passant par l'[Inscription en ligne](#). Il pourra en même temps procéder au paiement de l'affiliation annuelle de chaque membre, fixée à 15 \$ par joueuse et 50 \$ par entraîneur, et inscrire l'équipe en y spécifiant les joueuses qui la forment. Voici les étapes que l'entraîneur ou le responsable d'équipe doit suivre :

- entrer dans son compte par la page *Inscription en ligne*;
- cliquer sur *Inscrivez-vous sous une autre catégorie*;
- cocher *Responsable d'équipe adulte/récréative (10 \$)*;
- cocher *Entraîneur d'équipe (40 \$)*;
- entrer son numéro d'entraîneur (numéro du PNCE);
- cliquer sur *Affilier une équipe au secteur Adulte/récréatif*;
- remplir les informations demandées;
- cocher *Ligue féminine sénior VBC-Égale Action*;
- choisir les joueuses de l'équipe en faisant une recherche par nom ou, si certaines ne figurent pas à la base de données, en entrant leurs données personnelles;
- procéder au paiement.

4.2.2 Nombre de joueuses par équipe

Le nombre de joueuses par équipe pour inscrire l'équipe au circuit est fixé à 15. Lors des tournois, un total de 14 joueuses sera permis à chaque match. Étant donné que les équipes doivent conjuguer avec la réalité travail-famille-études des joueuses, il se pourrait qu'une équipe se présente à un tournoi avec moins de 14 joueuses. Pour pouvoir participer à un tournoi, l'équipe doit cependant respecter le minimum requis et indiqué dans le document *Politique des compétitions*, soit huit joueuses. Toute équipe qui ne respecte pas le nombre minimal requis de joueuses aux tournois s'expose à la sanction comme indiquée dans le document *Politique des compétitions*.

4.2.3 Paiement des frais d'inscription de l'équipe

L'inscription des équipes est fixée, pour l'an 2 du projet, à 800 \$ plus taxes. Le paiement des frais d'inscription sera dû au plus tard le vendredi 1^{er} octobre à 23 h 59. De plus, chaque membre de l'équipe devra avoir payé son affiliation à la Fédération : 15 \$ par joueuse, 50 \$ par entraîneur. À défaut de procéder à ce paiement avant la date limite, l'équipe devra payer des frais de retard comme stipulé dans le document *Politique des compétitions*, disponible sur le site Internet au www.volleyball.qc.ca sous la rubrique [À propos de VBQ/Politique](#).

4.2.4 Ajout de joueuses

Jusqu'au mercredi 15 décembre 23 h 59, un entraîneur aura le droit d'ajouter une ou des joueuses à la liste officielle de l'équipe s'il n'a pas atteint la limite maximale de 15 joueuses lors de l'inscription en date du 1^{er} octobre. Si l'entraîneur choisit de remplacer une joueuse qui avait été inscrite avant le

1^{er} octobre, une explication du désistement (voir le point 4.4) doit être envoyée par courriel à [Nikolas Perron](#) au plus tard le 16 décembre 2010. L'ajout de joueuses doit se faire par l'[Inscription en ligne](#).

4.2.5 Vérification de l'affiliation et de l'admissibilité des joueuses

Avant le premier match de chaque équipe, le comité organisateur devra procéder à la vérification de l'affiliation et de l'admissibilité des joueuses à la ligue. Les joueuses devront montrer leur permis de conduire, ou un autre document légal, sur lequel on pourra clairement lire l'adresse de résidence. La personne qui vérifie doit aussi prendre soin de vérifier au dos du permis si un changement d'adresse a été effectué.

Important : lors de l'affiliation des joueuses à la Fédération, le responsable d'équipe doit s'assurer d'inscrire la bonne adresse postale de chaque joueuse puisque l'adresse postale de la base de données et celle sur le permis de conduire ou le document légal seront comparés. Dans l'éventualité où la joueuse ne réside pas dans la région où l'équipe s'entraîne, cette joueuse ne pourra pas participer aux rencontres officielles de l'équipe avec qui elle est inscrite.

4.3 Entraîneur : niveau de certification minimal

Dans le but de structurer la ligue et les équipes et de tendre vers le meilleur calibre possible, il est obligatoire que les équipes soient dirigées par une ou un entraîneur.

4.3.1 Suivi de la formation du niveau 1

De plus, le contexte d'entraînement d'une équipe féminine sénior compétitive requiert que l'entraîneur possède un bagage important de connaissances. Les objectifs de structuration de la ligue et de calibre de jeu guidant l'établissement des critères de participation, la Fédération aimerait, d'un côté, voir les équipes être bien encadrées par un entraîneur compétent, de l'autre, elle est consciente du contexte des clubs en ce qui a trait au nombre insuffisant et à la disponibilité restreinte d'entraîneurs compétents. Elle dictera donc les critères de façon à permettre une progression : elle exigera que l'entraîneur-chef des équipes inscrites ait complété son niveau 1 de certification du PNCE avant le quatrième tournoi régulier du calendrier (voir le point 6). Cette date limite permet aux entraîneurs non conformes de s'informer, dès septembre, des stages théorique et technique de niveau 1 offerts dans leur région. Pour toute question concernant la formation, communiquez avec Dominique Duchaine au (514) 252-3065, poste 6 ou à dduchaine@volleyball.qc.ca ou visitez la page [Entraîneurs/Certification PNCE](#).

Rappelons quelles organisations offrent les stages théorique et technique :

- volet théorique A offert par Sports Québec,
- volet technique 1 offert par la FVBQ,
- volet pratique 1 par la FVBQ (lire ci-dessous).

Tel qu'indiqué sur le site Internet de la FVBQ, le **volet pratique** consiste en l'élaboration d'un portfolio dont voici les étapes. L'entraîneur doit :

- avoir suivi la formation technique de niveau 1 de la FVBQ;
- avoir suivi la formation théorique A de Sports-Québec;
- accumuler 40 heures d'intervention auprès d'une équipe qui évolue dans un réseau de compétition et remplir le formulaire d'attestation pratique dûment signé par un responsable de son institution ou de son club;
- remettre les plans d'entraînement des 40 heures d'intervention;
- remettre le formulaire d'évaluation du comportement d'intervention à l'entraînement rempli par un entraîneur certifié niveau 2 ou plus;
- remettre une copie de l'entraînement durant lequel l'entraîneur en formation sera évalué 1) à l'évaluateur et 2) à la FVBQ en plus du rapport de son évaluation;
- remettre le formulaire d'observation d'entraînement d'un entraîneur certifié niveau 2 ou plus. (Observation d'un entraîneur de niveau supérieur par l'entraîneur en formation.);
- remplir le plan d'action en cas d'urgence;
- être membre de Volleyball Québec;
- faire parvenir l'ensemble de son portfolio d'évaluation pratique à la Fédération et y joindre un chèque au montant de 15 \$. Faire le chèque au nom de la *Fédération de volleyball Québec*.

4.3.2 Demande d'équivalence

Si un entraîneur répond aux critères d'équivalence énoncés à la page *Entraîneurs/Certification du PNCE/Politique d'équivalence*, l'entraîneur peut faire une demande d'équivalence, **dès septembre**, à la Fédération en communiquant avec **Dominique Duchaine** à dduchaine@volleyball.qc.ca ou au (514) 252-3065, poste 6. Notez qu'aucune équivalence n'est donnée pour le volet pratique.

Attention, il ne faut pas attendre la veille du dernier tournoi avant d'envoyer les documents puisqu'une démarche de vérification doit être faite par la Fédération avant d'octroyer une équivalence de niveau 1 (technique et théorique) à l'entraîneur.

4.4 Joueuses

Dans le but de former une ligue la plus compétitive qui soit, le facteur déterminant pour le maintien et la progression du niveau des équipes est la continuité de la pratique régulière du volleyball. La Fédération encourage donc toute initiative de la part des équipes à s'entraîner minimalement une fois par semaine. Par conséquent, choisir au sein de son équipe des joueuses qui vivent loin du gymnase d'entraînement ne coïncide pas avec les objectifs de la ligue. Les joueuses qui se trouvent dans une région où aucune équipe n'a été formée pourront intégrer l'équipe la plus près d'où elles habitent. Il se pourrait que cette mesure freine certaines joueuses à jouer pour une

autre équipe et avec des joueuses qu'elles ne connaissent peu ou pas. C'est le compromis à faire pour changer les choses et créer une ligue intéressante.

Tel qu'indiqué au point 4.2.1, les entraîneurs pourront inscrire 15 joueuses à leur liste. Cette liste pourra être modifiée au cours de la saison pour les trois raisons décrites ci-dessous. Une joueuse qui abandonne sans donner l'une des raisons suivantes ne pourra pas être remplacée par une autre joueuse.

4.4.1 Désistement

i) Grossesse

Une joueuse qui informe son équipe de sa grossesse pourra, à son choix, continuer de jouer ou non. Si, pour des raisons de santé, la joueuse choisissait de ne plus jouer, l'équipe pourrait la remplacer par une autre joueuse.

Ce remplacement peut être complété à tout moment de la saison.

ii) Déménagement

Dans l'éventualité où une joueuse devait déménager dans une autre ville pour un nouvel emploi, pour suivre sa famille ou poursuivre ses études, elle pourra terminer la saison avec son équipe. À l'an 2, elle devra cependant se joindre à l'équipe la plus proche de sa nouvelle ville de résidence.

Une joueuse qui déménage pourra aussi demander un transfert à son club initial si le club d'accueil (celle de la ville de son déménagement) a la possibilité de l'ajouter à la liste de 15 joueuses sans exclure une joueuse déjà membre.

Ce remplacement peut être complété à tout moment de la saison.

iii) Blessure

Dans l'éventualité où une joueuse se blessait sérieusement et qu'elle présentait un billet du médecin indiquant son impossibilité à terminer la saison, l'équipe pourra choisir de remplacer cette joueuse pour le reste de la saison. Une joueuse blessée qui ne termine pas la saison ne peut pas revenir au sein de l'équipe si elle a été remplacée.

Ce remplacement peut être complété à tout moment de la saison.

iv) Réintégration à un autre réseau structuré de compétitions

Dans l'éventualité où une joueuse qui n'a pas été retenue au sein de l'équipe collégiale ou universitaire de sa région est invitée à s'y joindre en cours de saison, l'entraîneur pourra remplacer cette joueuse.

Si une joueuse est appelée à se joindre à l'équipe canadienne ou signe un contrat avec une équipe professionnelle en cours de saison, l'entraîneur pourra remplacer cette joueuse.

Ces remplacements peuvent être complétés à tout moment de la saison.

4.5 Joueuses protégées

En raison des changements de vie qui peuvent se produire lorsque les joueuses des réseaux collégial et universitaire entrent sur le marché du travail ou pour les femmes déjà sur le marché du travail, les équipes ne pourront protéger leurs joueuses plus d'une année à la fois. Ainsi, une joueuse qui commence la saison avec le club X et qui déménage au cours de la saison pour un nouvel emploi, suivre sa famille ou poursuivre des études pourra, si elle le désire, terminer la saison en cours avec le club X, mais devra rejoindre l'équipe de sa nouvelle ville de résidence ou celle la plus proche dès la saison suivante.

4.6 Personnel d'équipe en compétition

En compétition, les équipes ont droit à un entraîneur-chef, un adjoint, un gérant, un responsable d'équipe et un physiothérapeute sur le banc d'équipe. Ces personnes doivent avoir été inscrites par l'entraîneur au plus tard le mercredi 23 h 59 avant chaque tournoi.

4.7 Personnes autorisées au banc d'équipe

Les personnes autorisées à être au banc d'équipe sont les suivantes :

- Entraîneur-chef,
- Entraîneur adjoint, gérant, responsable d'équipe et physiothérapeute, si ces personnes ont été inscrites à la liste d'équipe au plus tard le mercredi précédant le tournoi,
- Joueuses inscrites à la liste officielle de l'équipe.

Toute autre personne qui n'est pas énumérée ci-dessus n'est pas autorisée à être au banc d'équipe. À l'an 1, la présence de bébés ou d'enfants au banc d'équipe durant les parties a fait l'objet d'une réflexion. La Fédération s'est penchée sur les règles de participation aux compétitions, la direction qu'elle veut donner au circuit et le risque auquel s'exposent bébés et enfants en s'y trouvant. Elle rappelle donc que les bébés et enfants, comme toute autre personne non-membre de la Fédération, doivent prendre place dans les gradins réservés aux spectateurs. Voir le communiqué affiché à la page Internet du circuit.

5. ÉQUIPEMENT DE JEU DES ÉQUIPES

Dans le but d'arriver à une image de la ligue synonyme de qualité, la Fédération demande que les équipes soient vêtues selon les règles décrites ci-dessous.

5.1 Couleurs des chandails de jeu

Favoriser deux couleurs, un chandail de couleur pâle et un de couleur foncée.

5.2 Impression

Le numéro et autres impressions, telles que le nom ou le logo de commanditaire ou du club et le nom des joueuses, sont permis. L'impression doit se conformer aux consignes qui suivent.

5.2.1 Numéro

Les numéros doivent être placés à l'avant (sur un côté ou au centre) et à l'arrière au centre du chandail, doivent avoir respectivement une grandeur minimale de 8 cm x 5 cm et 16 cm x 10 cm et doivent être de couleur contrastante avec la couleur du chandail.

5.2.2 Nom de la joueuse

Le nom de la joueuse peut apparaître au dos du chandail, au-dessus du numéro seulement.

5.2.3 Nom ou logo du club

Le nom ou le logo du club peut apparaître à l'avant et à l'arrière. À l'avant, le nom ou le logo du club doit être placé du côté opposé au numéro. À l'arrière, le nom ou le logo du club doit être placé au-dessus du numéro. Si le nom de la joueuse s'y trouve, le nom ou le logo du club doit être placé à l'avant du côté opposé au numéro.

5.2.4 Commanditaires et partenaires

i) Commanditaire principal

Le nom ou le logo du commanditaire principal peut être placé à l'avant et à l'arrière, en dessous du numéro.

ii) Commanditaires secondaires

Le nom ou le logo de commanditaires secondaires peut être placé sur a) les manches et b) l'un des deux espaces non utilisés par le commanditaire principal.

6. TOURNOIS

En raison de l'entente actuelle en vigueur entre la Fédération et Baden, la deuxième saison du circuit VBQ-ÉA se jouera avec le ballon Baden.

6.1 Protocole d'échauffement

Étant donné la formule « 3 de 5 » des parties et le nombre maximal de parties jouées par équipe au cours d'un tournoi du circuit, il sera plus facile d'accorder une période d'échauffement avec les ballons avant l'échauffement d'attaque séparé des deux équipes sur le terrain. Voir le protocole ci-dessous.

En cas de retard, l'arbitre devra donner un minimum de 10 minutes avec ballon avant l'échauffement d'attaque séparé.

- Manipulation/échauffement avec ballon : 10 minutes minimum

- Échauffement d'attaque par équipe (5-5) : 10 minutes
- Transition au banc : 2 minutes
- Présentation des équipes : 2 minutes

**Les deux équipes attaquent séparément. La période de 5 minutes inclut une minute ou deux minutes de service au choix de l'équipe.*

6.2 Protocole de match

Les procédures suivantes devront être respectées pour le déroulement des parties.

- i) Rouleuses de ballons : prévoir deux, trois ou quatre rouleuses de ballons (voir le schéma de l'annexe 1).
- ii) Règlements : les règlements 2010-2011 de Volleyball Canada devront être appliqués. Se référer au *Livre des règlements 2010-2011*, qui devrait être disponible au début octobre. Ainsi, les changements rapides et la possibilité de jouer avec deux libéros seront permis.
- iii) Affichage : les bannières et affiches *coroplast* de VBQ doivent être disposées tel qu'il est illustré sur le schéma de l'annexe 1.
- iv) Présentation des équipes : les comités organisateurs doivent prévoir un chaîne de son pour présenter les équipes avant chaque partie.
- v) Annonce des joueuses du match : les entraîneurs devront nommer à la marqueuse la joueuse du match de l'équipe adverse à la fin de chaque partie. Les deux joueuses nommées devront prendre une photo près de la table des marqueuses avec un représentant du comité organisateur ou de la FVBQ. Pour chacune de leurs nominations, les joueuses recevront un billet de tirage. Ces billets seront utilisés pour faire tirer deux prix de participation entre les joueuses de match. Ainsi, une joueuse qui est nommée deux fois au cours de la journée aura deux billets pour le tirage.

6.3 Classements

Les différents classements seront calculés de la façon suivante et serviront à semer les équipes pour les tournois de la Coupe du Québec.

6.3.1 Classement par tournoi

Un classement de victoires et de défaites sera calculé après chacun des quatre tournois du circuit régulier. Voir le point 7.3.5 pour les points attribués par victoire et défaite.

6.3.2 Classement cumulatif

L'équipe qui termine au premier rang du classement cumulatif des quatre tournois sera déclarée gagnante du circuit régulier. Le classement cumulatif sert à déterminer quelles équipes passeront à la ronde finale. La ronde finale se jouera entre les quatre premières équipes du classement cumulatif, en demi-finale n° 1 contre n° 4 et n° 2 contre n° 3, puis la finale de bronze et d'or selon les résultats des demi-finales.

6.3.3 Classement final

Après la ronde finale, les équipes seront classées n° 1 à n° 4, et l'équipe n° 1 déclarée championne de la saison. Le classement final servira à classer les équipes séniors du circuit en vue de leur participation à la Coupe du Québec. Les deux équipes du circuit qui n'ont pas participé à la ronde finale seront classées au même rang qu'elles avaient au classement cumulatif.

6.3.4 Classement provincial

Le classement provincial servira à établir le classement en vue de la Coupe du Québec. Il sera déterminé comme suit :

- i) les équipes universitaires ayant participé au Championnat du SIC,
- ii) les équipes collégiales ayant participé au Championnat de l'ACSC,
- iii) les équipes du circuit séniors féminin selon leur classement final,
- iv) les autres équipes universitaires,
- v) les équipes 21 ans et moins,
- vi) les autres équipes collégiales,
- vii) les autres équipes séniors.

6.3.5 Attribution des points

Les points suivants seront attribués pour les victoires et défaites des tournois du circuit seulement.

- i) 5 points pour une victoire 3-0
- ii) 4 points pour une victoire 3-1
- iii) 3 points pour une victoire 3-2
- iv) 2 points pour une défaite 2-3
- v) 1 point pour une défaite 1-3
- vi) 0 point pour une défaite 0-3

6.3.6 Bris d'égalité

S'il y a égalité entre deux ou plusieurs équipes à la fin des quatre tournois du circuit régulier, la fiche entre les équipes à égalité, sur l'ensemble de la saison, départagera les équipes.

Les critères du bris d'égalité sont en ordre prioritaire :

- i) quotient des matchs gagnés/perdus entre les équipes à égalité,
- ii) quotient des sets gagnés/perdus entre les équipes à égalité,
- iii) le meilleur classement de la saison dans un des tournois du circuit,
- iv) quotient des points pour/contre entre les équipes à égalité.

Si l'égalité persiste, la même procédure sera utilisée en considérant tous les matchs joués en saison par les équipes. Si l'égalité persiste encore, les équipes impliquées dans l'égalité joueront un match suicide de « 3 de 5 ». S'il y a trois équipes impliquées, les trois équipes en question devront jouer une partie contre chacune des équipes en égalité.

6.4 Participation des équipes aux tournois

Lors de l'élaboration de la ligue, il a été décidé que les équipes devaient participer aux quatre tournois prévus de la ligue. (Voir les dates des tournois au point 7.) Les frais d'inscription de l'équipe à la ligue couvrent la participation des équipes aux quatre tournois. Les joueuses et les entraîneurs doivent tous et toutes être membres affiliés en règle de la Fédération. Le coût d'affiliation par joueuse s'élève à 15 \$ par saison, alors que le coût d'affiliation de l'entraîneur s'élève à 50 \$ par saison.

7. CALENDRIER DES COMPÉTITIONS

7.1 Tournois du circuit régulier

Le calendrier a été pensé de façon à respecter quelques contraintes, notamment les semaines de relâche. Ainsi, les dates des quatre tournois qui font partie du circuit, qui sont inclus dans les frais d'inscription du circuit et auxquels les cinq équipes doivent participer sont les suivantes :

Tournoi 1 : 13 novembre 2010

Tournoi 2 : 11 décembre 2010

Tournoi 3 : 15 janvier 2011

Tournoi 4 : 12 février 2011

Pour connaître la procédure d'établissement du classement, voir au point 6.3.1 et 6.3.2.

7.2 Ronde finale

Ronde finale : 19 février 2010

À la suite de la saison régulière, le classement cumulatif servira à déterminer les quatre premières équipes qui participeront à la ronde finale. Cette ronde finale se tiendra à la semaine suivante et prévoit des demi-finales et finales. L'équipe n° 1 et n° 4 s'affronteront à la première demi-finale, l'équipe n° 3 et n° 2 à la deuxième, puis la finale d'or et de bronze seront jouées entre les équipes selon les résultats des demi-finales pour déclarer l'équipe championne de la saison 2. Le classement final sera établi après cette ronde finale. Les deux équipes du circuit qui ne participent pas à la ronde finale seront classées au même rang qu'elles avaient au classement cumulatif.

7.3 Omnium du Québec et Coupe du Québec

Les autres tournois séniors offerts par la Fédération sont les suivants :

- i) Omnium du Québec : 16 octobre 2010
- ii) Coupe du Québec 1 : 12 mars 2011
- iii) Coupe du Québec 2 : 26 mars 2011
- iv) Coupe du Québec 3 : 23 avril 2011

Chaque équipe sénior du circuit pourra décider de participer ou non à ces tournois. Ces tournois n'étant pas inclus dans les frais d'inscription au circuit VBQ-ÉA, les équipes devront payer les frais d'inscription prévus pour chacun d'eux.

En raison de l'exclusion de ces quatre derniers tournois dans les frais d'inscription au circuit, la Fédération ne peut obliger les équipes du circuit à conserver la même composition si celles-ci décident de participer à l'Omnium ou la Coupe. La Fédération croit cependant que, si les objectifs de structure, d'encadrement, de maintien d'un entraînement hebdomadaire et de l'amélioration du niveau du jeu sont atteints au sein de chaque équipe, les équipes du circuit sénior choisiront d'inscrire la même équipe à ces tournois additionnels afin de s'évaluer par rapport aux équipes collégiales et universitaires. Par ailleurs, les résultats des équipes séniors à la Coupe du Québec et au Championnat provincial 2009-2010 laissent entrevoir un avenir prometteur puisque deux d'entre elles ont passé très près d'atteindre la finale d'or, se faisant éliminer en demi-finale.

N.B. La Fédération a essayé le plus possible de ne pas placer ses tournois aux mêmes dates que les tournois participatifs déjà existants.

7.3.1 Omnium du Québec

La formule de l'Omnium du Québec est ouverte. Toutes les équipes séniors, du circuit VBQ-ÉA ou non, peuvent s'inscrire à ce tournoi et déboursier les frais d'inscription reliés. Les équipes pourront trouver les informations relatives à ce tournoi en septembre 2010 sur le site Internet de la Fédération. L'Omnium peut être un excellent tournoi de préparation à la saison régulière de VBQ-ÉA.

7.3.2 Coupe du Québec

En 2010-2011, la Coupe du Québec aura une nouvelle formule dans le but d'allonger la saison des équipes collégiales AAA, universitaires et séniors tout en respectant la formule des matchs que les équipes jouent en saison, soit des matchs 3 de 5. Ci-dessous les détails de la formule 2010-2011.

- i) Trois rondes : la ronde de qualification (Coupe 1), la ronde éliminatoire (Coupe 2) et la ronde finale ou « carré d'as » (Coupe 3).
- ii) Les équipes collégiales et universitaires qui participeront à leur championnat canadien respectif et l'équipe championne de la ligue féminine sénior passeront automatiquement à la ronde éliminatoire (Coupe 2).
- iii) Ronde de qualification ou Coupe 1
À cette ronde, la Fédération privilégiera la formation de groupes de 3 ou 4 équipes, ce qui permettra d'avoir plusieurs sites de compétition. La réalisation dépend du nombre d'inscriptions, mais les équipes championnes de chaque groupe passeront à la ronde d'élimination (Coupe 2).

Exemple : 15 équipes sont inscrites. Il pourrait y avoir cinq groupes de 3 équipes, ce qui voudrait dire que cinq équipes passeraient à la ronde éliminatoire.

iv) Ronde éliminatoire ou Coupe 2

La Fédération ajoutera au groupe des équipes sortantes de la ronde de qualification (Coupe 1), les équipes qui ont participé aux championnats canadiens collégial AAA et universitaire ainsi que l'équipe championne de la ligue sénior féminine. Pour avoir quatre équipes au carré d'as, il faudra avoir à cette étape un nombre de 8, 10 ou 12 équipes. Les groupes se composeront de 3 ou 4 équipes.

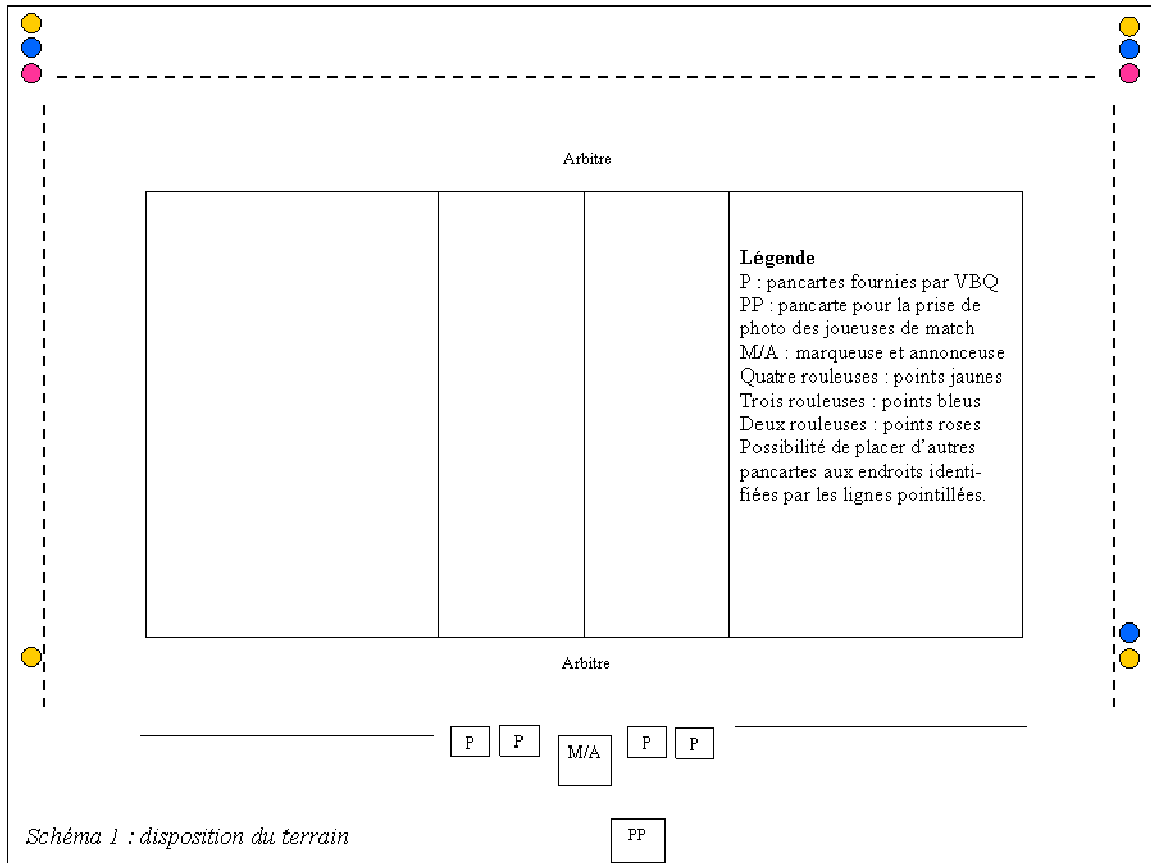
Exemple : En 2010, quatre équipes féminines ont participé à un championnat canadien, plus l'équipe championne sénior, ce qui donne cinq équipes. À ces cinq équipes, ajoutons les cinq équipes de la ronde de qualification pour un total de 10 équipes. Pour la Coupe 2, les 10 équipes seraient divisées en deux groupes de trois équipes et un groupe de quatre équipes. À la fin de la Coupe 2, la première équipe de chaque groupe et la deuxième équipe du groupe à quatre équipes se classeraient au carré d'as.

v) Ronde finale ou « carré d'as » ou Coupe 3

Pour donner du prestige à la Coupe, la ronde finale ou « carré d'as » se tiendra lors des Championnats provinciaux 15 et 16 ans et moins, tournoi final auquel plusieurs jeunes seront présents pour regarder le spectacle. L'équipe gagnante du carré d'as sera déclarée grande championne provinciale sénior de l'année.

ANNEXE 1

Disposition des affiches



ANNEXE 2

DATES LIMITES IMPORTANTES

DATES	À FAIRE	ENVOYER À
15 août 2010, 23 h 59	Envoyer sa soumission	Nikolas Perron
Deux semaines avant le camp	Envoyer les informations du camp	Nikolas Perron
Dès septembre	Envoyer les documents nécessaires à la demande d'équivalence de certification des entraîneurs	Dominique Duchaine
4 au 26 septembre 2010	Camps de sélection	sans objet
Sept jours après le camp	Envoyer la liste des joueuses présentes au camp	Nikolas Perron
26 septembre - 8 octobre 2010, 23 h 59	Inscrire l'équipe au circuit	Inscription en ligne
27 septembre 2010, 23 h 59	Inscrire l'équipe à l'Omnium	Inscription en ligne
8 octobre 2010, 23 h 59	Payer les frais d'inscription de l'équipe	Inscription en ligne
8 octobre 2010	Envoyer liste officielle d'équipe et la photo d'équipe	Nikolas Perron
10 novembre 2010, 23 h 59	Informers des ajouts d'entraîneurs présents au tournoi 1	Inscription en ligne
13 novembre 2010	Tournoi 1	s.o.
15 novembre au 11 décembre 2010	Envoyer le rapport du tournoi 1	Nikolas Perron
8 décembre 2010, 23 h 59	Informers des ajouts d'entraîneurs présents au tournoi 2	Inscription en ligne
11 décembre 2010	Tournoi 2	s.o.
13 décembre au 12 janvier 2011	Rapport du tournoi 2	Nikolas Perron
15 décembre 2010, 23 h 59	Date limite d'ajout de joueuses	Inscription en ligne
12 janvier 2011, 23 h 59	Informers des ajouts d'entraîneurs présents au tournoi 3	Inscription en ligne
15 janvier 2011	Tournoi 3	s.o.
17 janvier au 11 février 2011	Rapport du tournoi 3	Nikolas Perron
9 février 2011, 23 h 59	Informers des ajouts d'entraîneurs présents au tournoi 4	Inscription en ligne
11 février 2011	Avoir complété les stages de formation des entraîneurs et envoyé son portfolio	Dominique Duchaine
12 février 2011	Tournoi 4	s.o.
19 février 2011	Ronde finale (4 équipes)	s.o.
14 février 2011, 23 h 59	Inscrire l'équipe à la Coupe du Québec 1	Inscription en ligne
12 mars 2011	Coupe du Québec 1	s.o.
4 mars 2011	Évaluation des comités, entraîneurs et joueuses	Nikolas Perron
26 mars 2011	Coupe du Québec 2	s.o.
23 avril 2011	Coupe du Québec 3	s.o.

Nikolas Perron : nperron@volleyball.qc.ca, (514) 252-3065, poste 1

Dominique Duchaine : dduchaine@volleyball.qc.ca, (514) 252-3065, poste 6

Télécopieur : (514) 252-3176

Inscription en ligne : <http://www.volleyball.qc.ca/onlineregistration/registration.asp?Language=2>